

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1539**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chef de chantier de terrassement VRD

Nouvel intitulé : Chef de chantier terrassement voiries et réseaux divers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association gestionnaire des centres de formation continue de la fédération des travaux publics - centre de formation continue Sylvain Joyeux (CFC)	Directeur AGCFTP

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

231p Conduite de travaux et métré en génie civil

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef de chantier terrassement assure au quotidien l'organisation générale d'un chantier ou d'une partie de celui-ci selon son importance. Cinq grandes fonctions structurent ses activités :

- la préparation de chantiers par la lecture de plans, la reconnaissance des sites et l'évaluation des risques d'accidents du travail et environnementaux,
- la gestion des moyens en évaluant les quantités et la production,
- la conception et la réalisation des terrassements routiers, réseaux divers, ouvrages annexes, structures de chaussée, poses de bordures, pavés et dallages,
- la direction d'un chantier en participant aux réunions de chantier et en renseignant les salariés sur leurs droits et leurs obligations,
- l'encadrement des travaux et la participation à leur exécution.

Les capacités évaluées renvoient à 9 points : - Maîtriser les pièces écrites d'un marché de travaux ; savoir lire les plans, afin de se représenter un ouvrage.

- Connaître les techniques de mise en oeuvre des sols et matériaux.
- Savoir évaluer les risques professionnels et environnementaux.
- Savoir mettre en oeuvre l'implantation et maîtriser les calculs et méthodes d'évaluation d'un ouvrage.
- Prévoir les engins en fonction des distances de transport et évaluer la production d'un chantier pour programmer et coordonner les travaux en toute sécurité.
- Maîtriser les techniques tout en veillant à la qualité des travaux.
- Savoir encadrer une équipe et la commander et
- Savoir coordonner des travaux tout en veillant au respect des délais.
- Maîtriser des outils de gestion liés au marché de travaux.
- Contrôler la conformité de l'ouvrage et faire réaliser les essais nécessaires à la réception de l'ouvrage.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Travaux publics, terrassement - VRD (voirie réseaux divers).

Type d'emplois accessibles : Chef de chantier de terrassement VRD

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1202 : Direction de chantier du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les candidats sont évalués : * Par un contrôle en cours de formation sur la base d'exercices pratiques d'informatique, de topographie et de théorie en droit social.

* Par un examen final comprenant 6 composantes dotées de coefficients :

- Métré
- Etude analytique (le candidat doit analyser les éléments techniques d'un chantier dans les domaines de l'implantation, de l'assainissement, de mise en oeuvre de matériaux).
- Préparation du travail à partir d'un dossier de chantier réel
- Technologie générale
- Sciences appliquées (connaissance des sols et des roches, implantation, gestion)
- Expression écrite

* Entretien avec un jury d'une durée de 30 à 45 minutes.

Il a pour objet de savoir si le candidat au-delà de ces connaissances techniques sait préparer et gérer un chantier.

La certification est obtenue avec une moyenne générale de 10 soit 200 points/400 points sans aucune note éliminatoire.

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	4 à 6 personnes, toutes extérieures au CFC et issues de l'industrie routière des Travaux Publics dont au moins 2 sont des représentants qualifiés pour moitié employeur et pour moitié salarié.
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	3 à 8 membres issus de l'industrie routière des Travaux Publics dont au moins 2 sont des représentants qualifiés pour moitié employeur pour moitié salarié.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :**

Journal officiel du 25 janvier 2002 Arrêté du 10 janvier 2002 : homologation du titre de chef de chantier terrassement

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme de chef de chantier de terrassement'.

Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Chef de chantier de terrassement'.

Arrêté du 19 janvier 1998 publié au Journal Officiel du 4 février 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 25 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

12 candidats certifiés en moyenne par an.

Autres sources d'information :

<http://www.cfcegletons.com>

Lieu(x) de certification :

Centre de Formation Continue SYLVAIN JOYEUX 26 rue de Bellevue
BP19
19300 EGLETONS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Anciens libellés : - 'Diplôme de chef de chantier de terrassement' (arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)
- 'Chef de chantier de terrassement' (arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994)

Certification suivante : Chef de chantier terrassement voieries et réseaux divers